Point 1 de l'ordre du jour
Ordre du jour provisoire

CE/119/1 prov.
Madrid, 17 septembre 2023
Original : anglais

L'OMT agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web de l'OMT à l'adresse www.unwto.org ou en utilisant le code QR sur cette page.

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Communication du Président

3. Rapport du Secrétaire général

   (a) Exécution du programme général de travail (2022-2023)
   (b) Projet de programme de travail pour 2024-2025
   (c) Situation financière de l'Organisation
   (d) Rapport sur les ressources humaines

4. Rapport sur le Groupe d'étude pour repenser un tourisme d'avenir

5. Rapport d'étape sur l'établissement de bureaux régionaux et thématiques de l'OMT

6. Désignation des pays hôtes des éditions 2024 et 2025 de la Journée mondiale du tourisme

PROJET DE DÉCISION[1]

Point 1 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour
(document CE/119/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa cent dix-neuvième session tel qu'il a été proposé.

[1] Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document des décisions publié à la fin de la session.